



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 septembre 2020

Incendie au sein de STI France à Mérignac : poursuite des investigations sur la pollution des eaux d'extinction

Ce matin vers 5h45, **un incendie s'est déclaré sur le site de la société STI France à Mérignac**. Cette société réalise du traitement de surfaces métalliques. **Plus de 80 pompiers ont été mobilisés et l'incendie a été maîtrisé vers 10h50. Aucune victime n'est à déplorer.** Un peu moins de 3000 m² du bâtiment de 6000 m² a été détruit. Le local administratif a pu être préservé grâce à l'intervention des pompiers.

Un important panache de fumée a été observé. **Les analyses réalisées sur une distance de 2 kilomètres dans la direction du vent ont permis d'assurer que les seuils de toxicité des substances dangereuses potentiellement présentes n'étaient pas atteints.**

Les services de l'État se sont coordonnés pour la gestion immédiate de la situation en lien avec la mairie de Mérignac. Des investigations sont toujours en cours, en particulier sur la pollution des réseaux souterrains liée à l'écoulement des eaux d'extinction. Aucun captage d'eau potable n'est cependant menacé. La collectivité va se mettre en contact avec les riverains pour interrompre l'utilisation des puits et forages, en attente des résultats de ces investigations.

La société STI France - Prodec Métal avait déjà subi un incident en janvier 2020, qui avait conduit à une suspension administrative de son fonctionnement durant une semaine puis à une mise en demeure le 27 février 2020, portant notamment sur la gestion inadaptée des produits chimiques. En l'absence de réponse satisfaisante, la société était sous astreinte financière par arrêté préfectoral le 17 juin 2020.

Suite à l'incident survenu ce jour, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde notifiera dans la journée un arrêté de mesure d'urgence afin d'approfondir les investigations sur la pollution des eaux et des sols.